



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service environnement

Saint-Brieuc, le 05 mai 2023

Tél : 02 96 62 47 00

Projet d'arrêté fixant la date d'ouverture de la chasse à tir du chevreuil pour l'année cynégétique 2023-2024 dans le département des Côtes-d'Armor

Note de présentation

L'arrêté réglementant la date d'ouverture spécifique de la chasse du chevreuil dans le département vient en anticipation de l'arrêté annuel qui fixera l'ensemble des conditions relatives à l'exercice de la chasse dans le département.

Il fixe la date d'ouverture spécifique de l'espèce et les conditions spécifiques de chasse conformément à l'article R424-8 du code l'environnement. L'article R 424-6 de ce même code prévoit que la période d'ouverture de la chasse doit être fixée chaque année par arrêté du préfet, pris sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer après avis de la Fédération départementale des chasseurs (FDC22) et de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

La FDC22 et la CDCFS ont émis un avis favorable respectivement le 21 avril et le 4 mai 2023.

Le projet d'arrêté prévoit une date d'ouverture au 1^{er} juin uniquement à l'approche et à l'affût permettant d'agir et de prévenir les dégâts sylvicoles dans un contexte où la population départementale de chevreuils a augmenté de manière significative (voir données prélèvements en annexe). Une telle mesure permet la protection des projets forestiers engagés notamment dans le cadre du programme régional Breizh-forêt et des régénérations naturelles ou reconstitutions après coupe rase de peuplements arrivés à maturité, surfaces sensibles aux dégâts sylvicoles de type abrouissements ou frottis de printemps.

Depuis la mise en place du tir d'été du chevreuil comme un des outils de prévention des dégâts forestiers, le nombre d'animaux prélevés à l'approche ou à l'affût avant l'ouverture générale augmente tout en restant modéré (1 % des prélèvements saison 2022-2023) et donc ciblé (2016/2017 : 9, 2017/2018 : 22, 2018/2019 : 30, 2019/2020 : 53, 2020/2021 : 65, 2021/2022 : 78, 2022/2023 : 74).

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site :
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

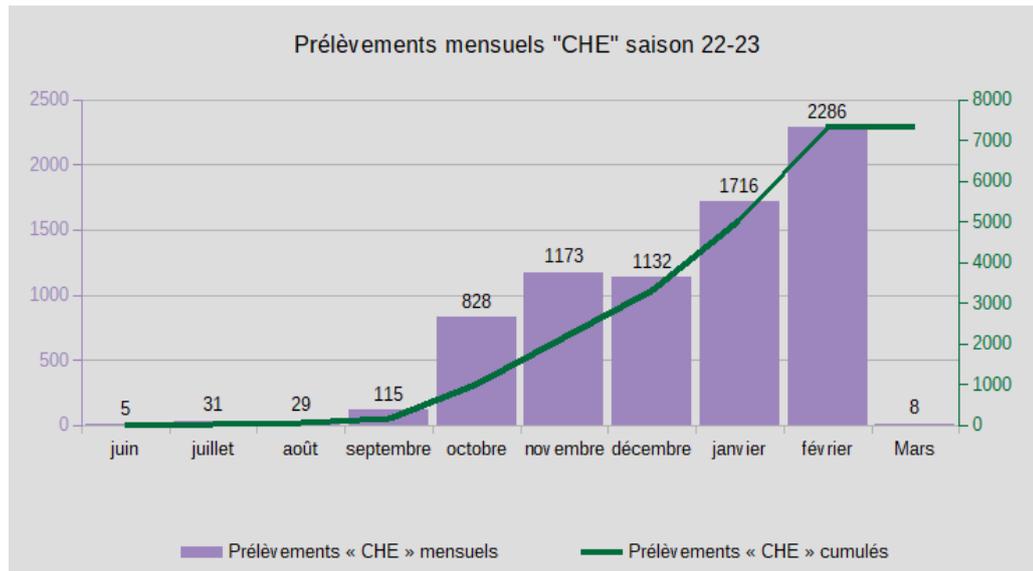
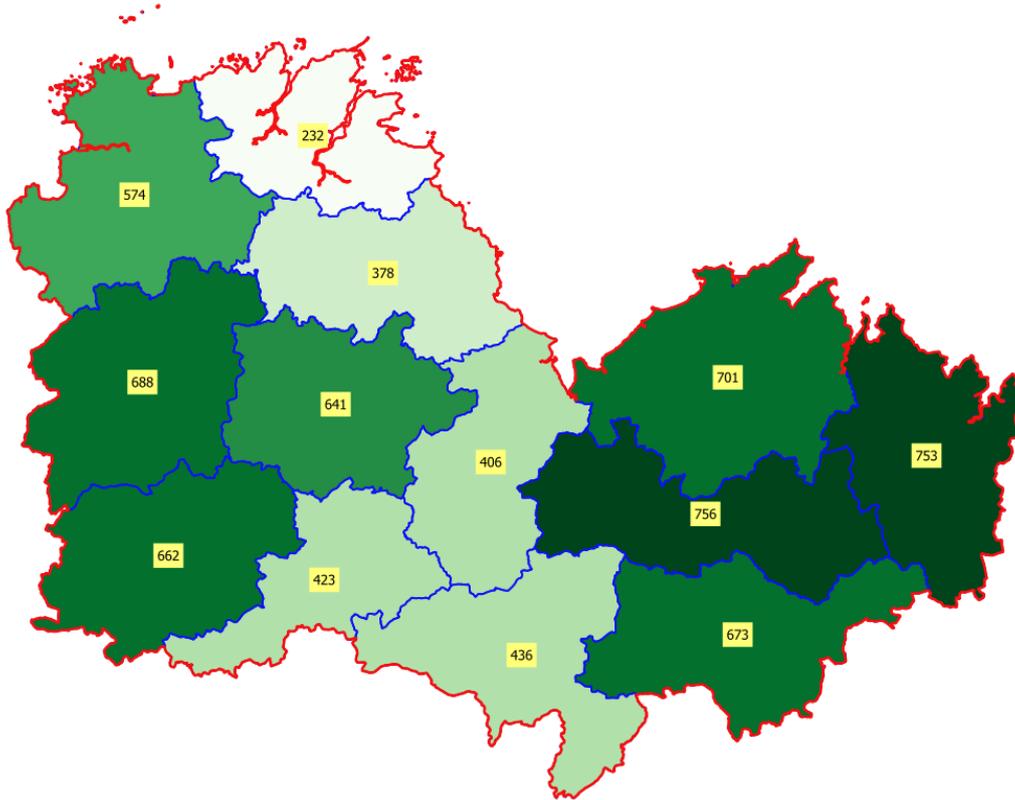
En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est consultable exclusivement sur le site internet de la préfecture du 05 mai 2023 au 27 mai 2023.

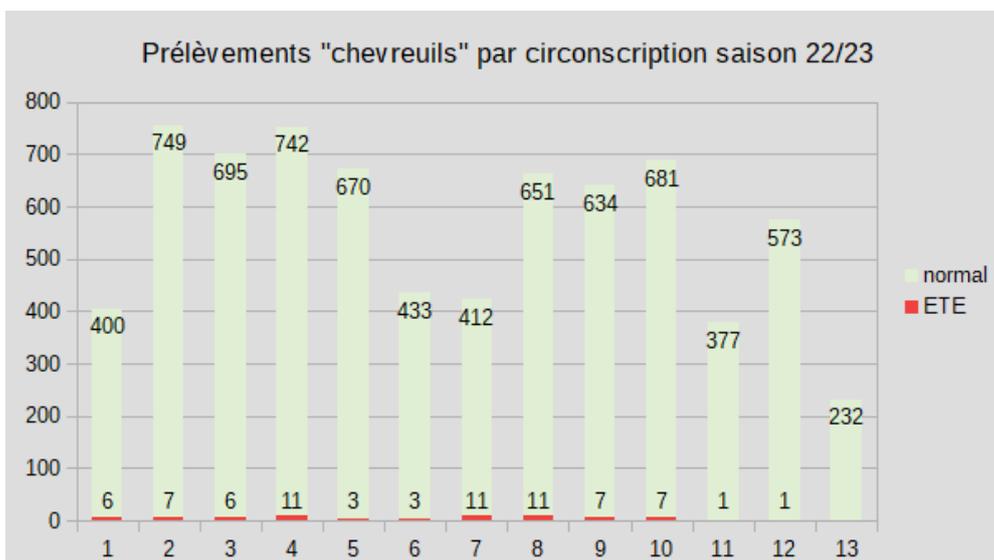
Les observations éventuelles du public peuvent être transmises :

- soit par voie électronique à l'adresse : ddtm-consultation120-1@cotes-darmor.gouv.fr en précisant le sujet du message par les termes : « Ouverture anticipée Chevreuil 2023 »
- soit par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer- service environnement – 1, rue du Parc – CS 52256 – 22022 Saint-Brieuc cédex.

Annexe : Données prélèvements chevreuils (sources FDC22, DDTM 22)

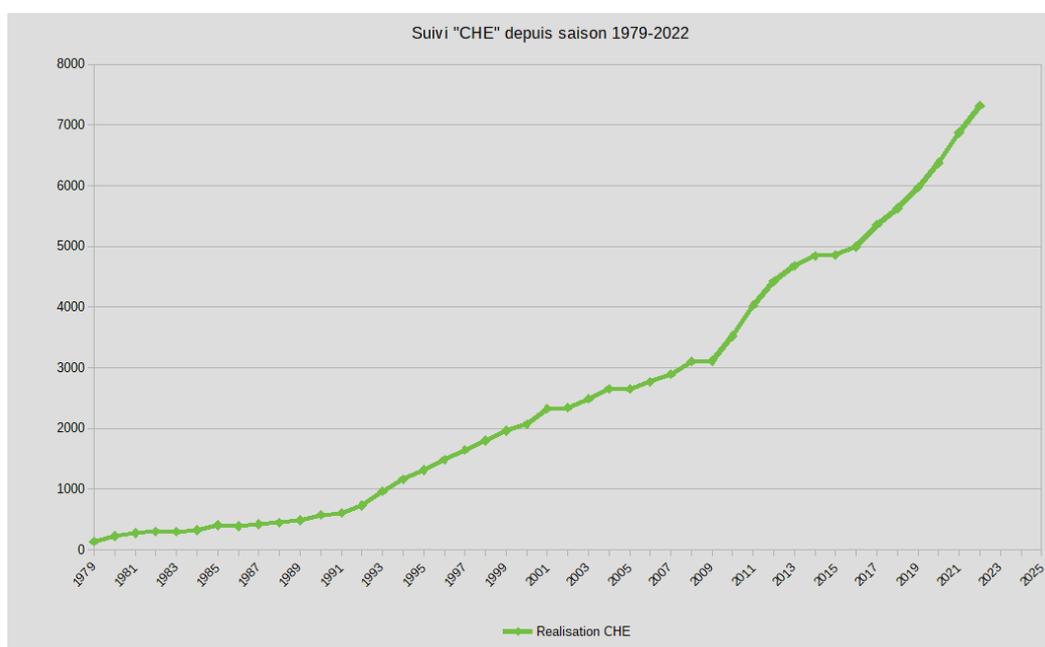
- Saison 2022-2023, 7323 chevreuils prélevés par la chasse (taux réalisation > 95%).
- + 448 chevreuils par rapport à l'année précédente (+6,5 % d'augmentation).



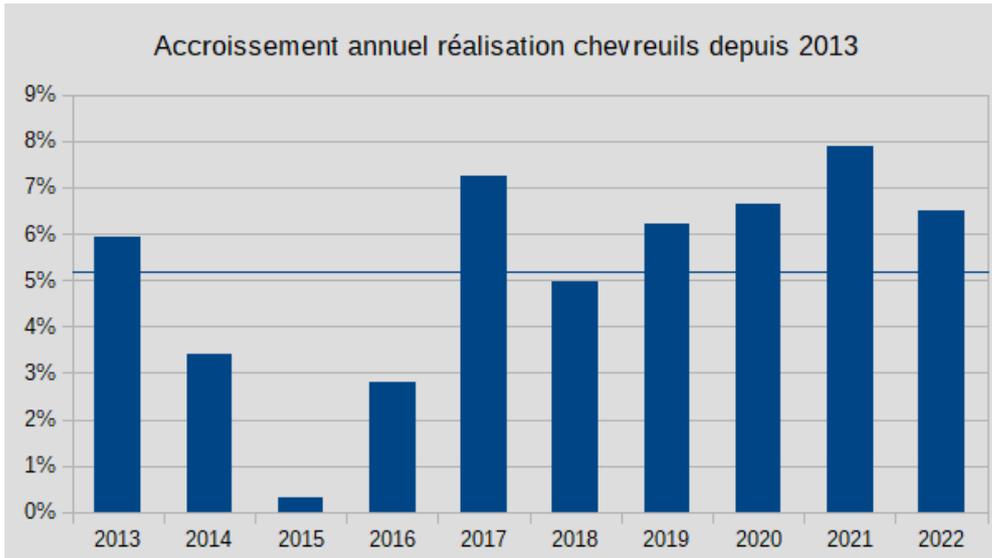


mois	Ouverture anticipée	Période normale	Cumulés
juin	5		5
juillet	31		36
août	29		65
septembre	9	106	180
octobre		828	1008
novembre		1173	2181
décembre		1132	3313
janvier		1716	5029
février		2286	7315
Mars		8	7323
Total	74	7249	
Part en %	1,01 %	98,99 %	

- augmentation des prélèvements sur l'ensemble de la période 1979-2022 avec accélération depuis 1990 et 2010.



- accroissement annuel des réalisations 2022 supérieur à la moyenne période 2013-2022.



- augmentation des réalisations sur l'ensemble des pays cynégétique par rapport à l'année passée.

